RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01347
Numéro SIREN : 330 688 482
Nom ou dénomination : SYLVAGREG

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2019 sous le numéro de dépôt 1415

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

SYLVAGREG
137 rue de l Egalité
59160 Lomme

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : SYLVAGREG

Numéro RCS : 330 688 482
Numéro Gestion : 2009B01347

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 137 rue de l Egalité
59160 Lomme

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale
Date de l'acte : 30/11/2018
1 - Décision : Changement de directeur général

Ce dépôt reçu au greffe le 14/12/2018 a été enregistré par le greffier soussigné le 22/01/2019 sous le numéro 2019R001415 (2019 2408).

Délivré à Lille Métropole le 22 janvier 2019

Le Greffier,

SANS VALEUR

22 JAN. 2019 - 2019R001415

copie certifiée conforme à l'original

SYLVAGREG
SAS au capital de 105 280 €
SIEGE SOCIAL : 137 rue de l'Egalité - 59160 LOMME
330 688 482 RCS LILLE METROPOLE

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 NOVEMBRE 2018

Le 30 novembre de l'an deux mille dix-huit à dix heures trente, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l' « **Assemblée** »), au siège social, sur convocation du président de la Société faite par lettre en date du 31 octobre 2018 adressée à chacun d'eux.

Le secrétaire du Comité d'Entreprise a été régulièrement convoqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée désigne Victor OUTTERS, Directeur Général de la société ICARE, en qualité de président de séance (le « **Président** »).

Benoît BUYSSENS est désignée comme secrétaire par le Président.

Augustin OUTTERS est appelé comme scrutateur.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau qui constatent que les actionnaires sont présents, ou représentés ou ont voté par correspondance et représentent la majorité des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation du directeur général,
- Nomination du directeur général,
- Pouvoir du directeur général,
- Rémunération du directeur général,

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- une copie de la lettre de convocation, adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagné de l'avis de réception,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Copie certifiée conforme à l'original

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais légaux et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

PREMIERE RESOLUTION – REVOCATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE

Compte tenu des pertes d'exploitation réalisées en 2017 et 2018, et des difficultés de la direction à retrouver l'équilibre, l'assemblée générale décide de ne pas renouveler sa confiance envers son directeur général et de le révoquer ce jour.

Cette résolution est adoptée par 4 902 voix pour, 0 voix contre et 264 abstentions.

DEUXIEME RESOLUTION - NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Augustin OUTTERS, demeurant à CROIX (59170) 7, allée des deux lions, né le 02/11/1973 à DUNKERQUE (59140).

Monsieur Augustin OUTTERS a d'ores et déjà déclaré, dans l'hypothèse de sa nomination aux fonctions de directeur général, accepter les fonctions qui lui sont confiées et remplir les conditions légales requises.

Cette résolution est adoptée par 4 902 voix pour, 0 voix contre et 264 abstentions.

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE

A titre de clause d'ordre interne non opposable aux tiers, le directeur général ne peut, sans l'autorisation préalable du président, contracter les engagements ou signer les contrats suivants :

- contrats de vente, d'échange ou d'apport de tous actifs de la société hors exploitation, dont le prix serait supérieur à 20.000 € ;
- octroi de garanties sous quelque forme que ce soit et notamment sous forme d'hypothèques, de nantissements, de cautionnement, de garanties à première demande, de lettres de confort ou de lettres d'intention ;
- souscription et cession de toute participation appartenant à la société ;
- le déplacement de l'outil de travail (siège et bureaux annexes) ;
- la mise en location-gérance ou la cession, l'apport, directement ou indirectement, du fonds de commerce ;
- la conclusion, modification ou résiliation de toute licence, sous-licence, concession, brevet ;
- toute proposition de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actifs et, plus généralement, de toute modification des statuts ;
- l'introduction de toute action en justice au nom de la société.

Copie certifiée conforme à l'original

Cette résolution est adoptée par 4 902 voix pour, 0 voix contre et 264 abstentions.

QUATRIEME RESOLUTION - REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE

Augustin OUTTERS exercera son mandat de directeur général à titre gratuit.

Cette résolution est adoptée par 4 902 voix pour, 0 voix contre et 264 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 11 heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Scrutateur	Le secrétaire	Le Président
Patrick OUTTERS	*Benoît BUYSSENS*	*VICTOR OUTTERS*